

ANNEXE 3 : POINTS DE VUE ET PHOTOGRAPHIES DU SITE

Le projet est situé :

Commune : [Mondragon](#)

Département : [Vaucluse \(84\)](#)

Au « lieu-dit » : [La Tapie](#)

Parcelles cadastrales : [Section ZP parcelles 102, 103, 104, 105 et 235 pour la serre et le bassin. La parcelle 106 correspondant à la ripisylve du Lez, ne sera pas impactée par le projet.](#)

Le projet se situe dans la plaine alluviale du Rhône, au pied des reliefs constituant le massif d'Uchaux en rive gauche du fleuve. Les villages de Mondragon et de Mornas se trouvent ainsi sur des promontoires dominant la plaine.

La zone de projet se situe au milieu d'une bande étroite à vocation agricole, encadrée par deux infrastructures linéaires importantes qui structurent le paysage :

- l'autoroute A7 à l'Est, longeant le pied du massif d'Uchaux,
- le canal de Donzère-Mondragon à l'Ouest, bordé d'une épaisse bande boisée.

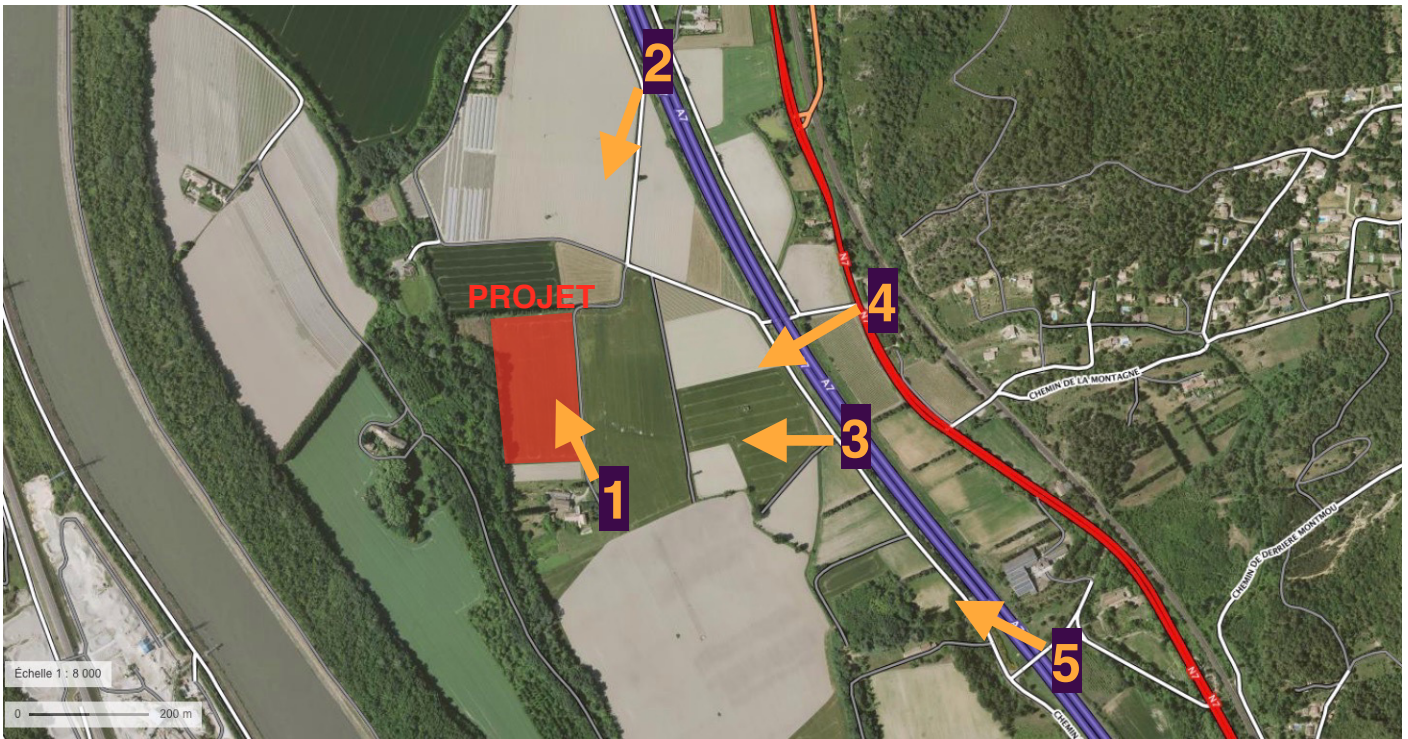
La zone de projet se trouve en dehors de tout site inscrit ou classé et de tout périmètre de protection d'un monument historique.

Depuis la plaine, aucune perception lointaine sur la zone de projet n'est possible en raison des nombreux alignements d'arbres qui segmentent le paysage. Seules des perceptions rapprochées depuis les routes environnantes offrent une vue plus ou moins filtrée (photos 1 à 5). Depuis les reliefs du Massif d'Uchaux, les vues sont également le plus souvent masquées par la végétation ; ainsi, les hauteurs de Mondragon (ruines du château, Cité des Grillons) n'offrent aucune perception sur la zone du projet (cf photos 6 et 7).

En revanche, le site inscrit de Mornas, qui culmine à près de 200 m d'altitude, constitue un remarquable belvédère offrant un large panorama sur l'ensemble de la plaine. La zone du projet est alors perceptible de manière très lointaine, dans le prolongement des serres tunnel existantes (photo 8).

Les photographies ci-après illustrent les perceptions sur la zone de projet depuis les chemins et accès les plus proches.

ANNEXE 3 : POINTS DE VUE ET PHOTOGRAPHIES DU SITE



Localisation des vues rapprochées - 23/07/2018



1/ Vue depuis le sud du chemin longeant la parcelle du projet : la vue est ouverte sur la zone du projet, bien délimitée à l'Ouest et au Nord par des alignements d'arbres

ANNEXE 3 : POINTS DE VUE ET PHOTOGRAPHIES DU SITE



2/ Vue hivernale depuis le chemin en contrebas de l'autoroute, au Nord de la zone de projet : la zone de projet apparaît à l'arrière d'un alignement de peupliers qui filtre la perception. Des serres tunnels occupent une partie de la plaine agricole



3/ Vue depuis le chemin en contrebas de l'autoroute, au droit de la zone de projet : la vue est ouverte sur les parcelles

ANNEXE 3 : POINTS DE VUE ET PHOTOGRAPHIES DU SITE

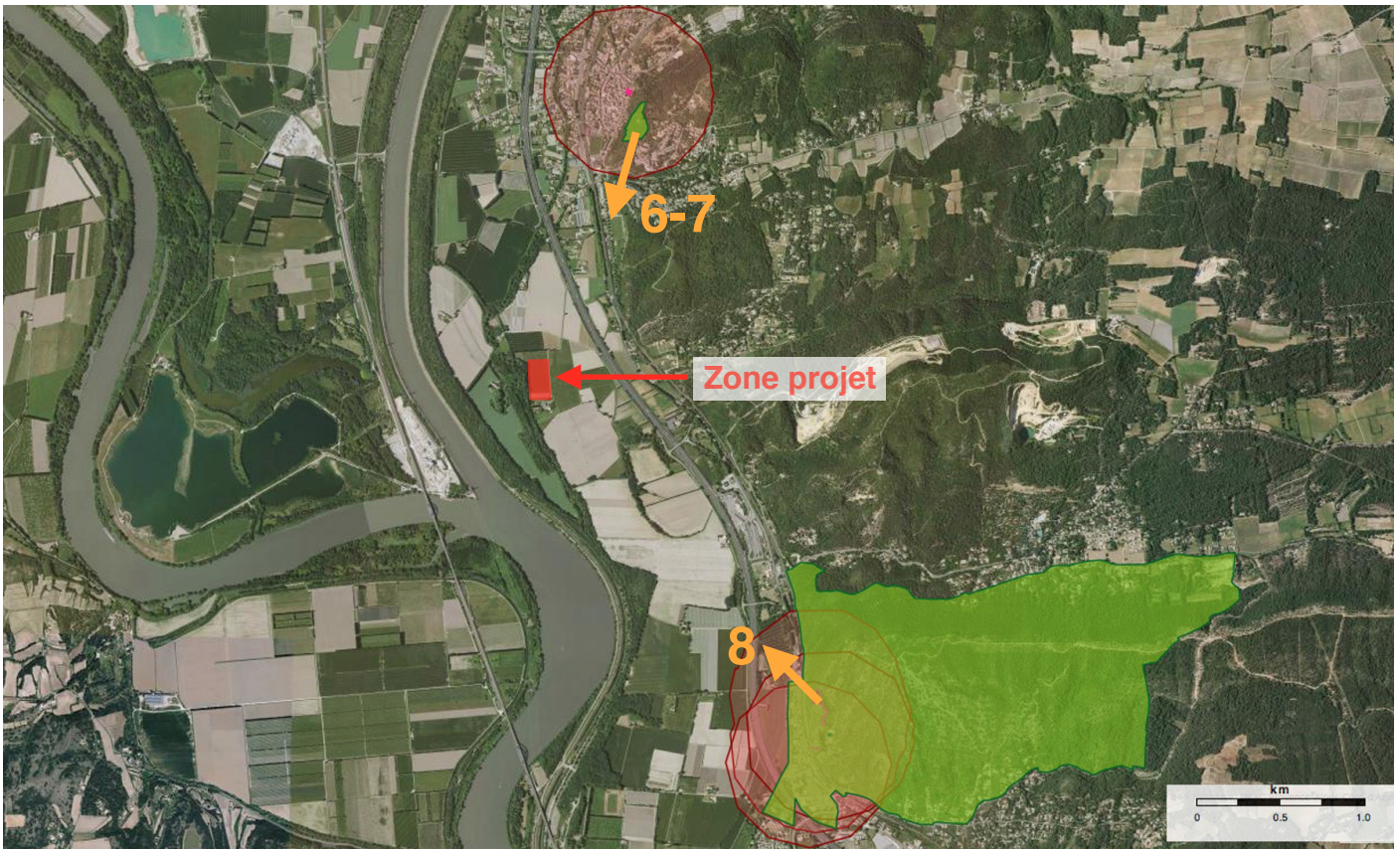


4/ Vue depuis la RN7 : l'autoroute A7 s'interpose dans la perception sur la zone de projet qui se repère grâce à l'alignement de peupliers bordant son côté Nord.



5/ Vue depuis le pont au-dessus de l'A7 : la zone de projet est masquée par la végétation arborée

ANNEXE 3 : POINTS DE VUE ET PHOTOGRAPHIES DU SITE



Localisation des vues éloignées - 22/03/2018



6/ Vue depuis les abords des ruines du château de Mondragon (site inscrit) : la végétation arborée masque la zone de projet

ANNEXE 3 : POINTS DE VUE ET PHOTOGRAPHIES DU SITE



7/ Vue depuis la Cité des Grillons, aux abords du site inscrit : la distance et les obstacles visuels (bâti et végétation arborée) empêche toute perception sur la zone de projet



8/ Vue depuis la Cité de Mornas (site inscrit) : une vue panoramique s'ouvre sur la plaine, avec une perception au loin de la zone de projet